



POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Septembre 2023

Crédit  Mutuel
Asset Management

SOMMAIRE

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET MUTUALISTE : NOS VALEURS	4
PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	8
DÉMARCHE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE Politiques sectorielles et procédure d'exclusions Dispositif d'intégration ESG et investissement ISR	10
MODÈLE D'ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE Principaux enjeux de Durabilité Méthodologie de notation ESG • Méthodologie Investissement Durable SFDR Classes d'actif spécifiques	22
ÉVALUATION DES RISQUES CLIMAT ET BIODIVERSITÉ	34
VOTE ET ENGAGEMENT	38
TRANSPARENCE	40

*Un acteur engagé depuis
plus de 15 ans*



De l'intégration ESG à l'ISR ou comment une information ESG participe à la performance économique d'une entreprise... : l'ambition de Crédit Mutuel Asset Management est d'identifier et de valoriser les acteurs économiques proactifs dans la transition sociale et environnementale servant le bien commun.

É
D
I
T
O

NOS VALEURS

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET MUTUALISTE

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, un Groupe mutualiste porteur de valeurs de proximité et de solidarité

Acteur engagé et socialement responsable, Crédit Mutuel Alliance Fédérale déploie sa politique de Responsabilité Sociale et Mutualiste (RSM) dans le cadre d'une stratégie à long terme qui complète le plan de développement des entités du Groupe et contribue à améliorer leurs performances. La démarche RSM est axée autour de cinq ambitions et quinze engagements qui portent les valeurs et les principales orientations sociales, sociétales et environnementales du Groupe.



AMBITION SOCIÉTAIRES & CLIENTS	AMBITION DE GOUVERNANCE	AMBITION SOCIÉTALE	AMBITION SOCIALE	AMBITION ENVIRONNEMENTALE
<p>3 critères</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Écoute Sociétaires & Clients 2. Inclusion bancaire 3. Maîtrise des risques 	<p>2 critères</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Efficacité des instances de gouvernance 2. Dynamique de la gouvernance coopérative 	<p>4 critères</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Politique d'achat ESG 2. Relations responsables 3. Développement du territoire 4. Valoriser les initiatives locales 	<p>4 critères</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Diversité et égalité des chances 2. Accompagner les carrières et la mobilité 3. Favoriser la QVT 4. Promouvoir la dynamique du dialogue social 	<p>2 critères</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réduction de l'impact environnemental du groupe 2. Renforcer les solutions et offres de qualité, et service responsable
   	 	 	   	 

Source : Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Crédit Mutuel Asset Management, la première banque à adopter le statut d'entreprise à mission

À l'issue d'une réflexion participative avec ses élus et salariés, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adopté une raison d'être en phase avec ses valeurs : « Ensemble, écouter et agir », pour réussir 5 missions désormais intégrées à l'objet social de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et du CIC :

- Organisation coopérative et mutualiste, Crédit Mutuel Alliance Fédérale accompagne ses clients et sociétaires au mieux de leurs intérêts.
- Banque de tous, sociétaires et clients, salariés et élus, elle agit pour chacun et refuse toute discrimination.
- Respectueux de la vie privée de chacun, elle met la technologie et l'innovation au service de l'humain.
- Entreprise solidaire, elle contribue au développement des territoires.
- Entreprise responsable, elle œuvre pour une société plus juste et plus durable.

En janvier 2023, face à l'ampleur de la crise climatique et au creusement des inégalités, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé le dividende sociétal pour être au rendez-vous de la solidarité.

Chaque année, 15% du résultat net consolidé part du groupe sera consacré au financement de projets de transformation environnementale et solidaire. Pour 2023, le dividende sociétal s'élève à 525 millions d'euros.

Au printemps 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a renforcé ses engagements pour la préservation de la Biodiversité en rejoignant Act4nature International :

S'engageant notamment à réaliser une mesure de l'empreinte biodiversité de ses financements et investissements, à former l'ensemble de ses chargés d'affaires du marché agricole aux enjeux de la biodiversité, ou encore à consacrer une part du dividende sociétal au soutien d'associations en lien avec la biodiversité.

Crédit Mutuel Asset Management

Filiale de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Asset Management s'inscrit pleinement dans le cadre de ces ambitions. L'investissement responsable en est la mise en application majeure dans le cadre de nos activités. La Direction Générale de Crédit Mutuel Asset Management est responsable de la déclinaison de la politique RSM Groupe, en relation étroite avec son Conseil d'Administration.

Crédit Mutuel Asset Management, un acteur engagé depuis près de 20 ans

Impliqué dans l'investissement responsable depuis ses origines, Crédit Mutuel Asset Management s'inscrit dans la réflexion, les travaux et les actions de la Place financière afin de participer à l'évolution des pratiques en matière de Finance Durable et Responsable. Notre rôle actif se traduit notamment par les différents engagements de Place que nous prenons depuis près de 20 ans.



En particulier, **Crédit Mutuel Asset Management est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable depuis 2012 et s'engage à les respecter.** Ceux-ci fondés sur des conventions internationales reconnues s'adressent aux investisseurs institutionnels. Au nombre de six, les PRI sont un ensemble de principes d'investissement volontaires et ambitieux qui offre une liste de possibles mesures afin d'intégrer les problématiques ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans les activités de gestion de portefeuille :

- Prendre en compte les questions ESG dans nos processus de décision en matière d'investissement
- Prendre en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires
- Demander aux sociétés dans lesquelles nous investissons de publier des informations sur leurs pratiques ESG en faisant preuve de transparence
- Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs
- Rendre compte de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable
- Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les principes pour accroître notre efficacité

Crédit Mutuel Asset Management, membre de l'Association Française de la Gestion financière (AFG), participe à des groupes de travail sur l'investissement responsable et au comité Gouvernement d'entreprise. Celui-ci traite de l'ensemble des sujets relatifs au rôle des SGP aux assemblées générales des sociétés cotées. Il facilite l'exercice de leurs droits de vote en exprimant de façon collective les attentes des investisseurs à travers ses recommandations sur le gouvernement d'entreprise.

Par ailleurs, **Crédit Mutuel Asset Management** participe régulièrement aux événements organisés par **le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** sur des sujets de droits humains et de droits de l'environnement.

NOTRE PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

La philosophie d'investissement responsable de Crédit Mutuel Asset Management trouve son fondement et sa raison d'être au sein des valeurs portées par le Groupe auquel il appartient, et s'inscrit pleinement dans les cinq ambitions de Responsabilité Sociale et Mutualiste (RSM) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

A l'écoute des besoins des sociétaires-clients et de l'évolution de leurs préoccupations au sein des territoires, en matière de consommation responsable et d'engagements climatiques, Crédit Mutuel Asset Management adapte régulièrement son offre et agit au mieux de leurs intérêts, avec un haut niveau de transparence dans ses activités. En tant que gestionnaire d'actifs, notre responsabilité est d'offrir une gamme de fonds prenant en compte les risques et les opportunités liées au développement durable, et favorisant le financement des activités de demain. Pour ce faire, Crédit Mutuel Asset Management s'assure que les entreprises et Etats dans lesquels il investit font preuve des meilleures pratiques notamment en faveur de la transition climatique, en matière de gouvernance et de développement du capital humain, valeurs chères au Groupe.



A ce titre,

Crédit Mutuel Asset Management prend en compte des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans ses gestions et s'engage notamment sur les secteurs à forts risques environnementaux et sociaux au travers de la déclinaison des politiques sectorielles Groupe. L'engagement et le dialogue avec les émetteurs sont des leviers essentiels pour faire évoluer les pratiques des entreprises, notamment en matière de controverses.



Enfin,

en tant qu'investisseur responsable, Crédit Mutuel Asset Management a le souci d'exercer son rôle d'actionnaire en votant systématiquement en Assemblée Générale, et en communiquant de manière transparente sur sa façon d'exercer les droits de vote.

En particulier,

sur le volet environnemental, Crédit Mutuel Asset Management a pour ambition d'encourager la transition climatique en participant à la réorientation des flux financiers vers une économie compatible avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique sous les 2 degrés.

Nos engagements de Place, notamment au travers de la signature de l'Appel de Paris sur le climat et des Green Bonds Principles, témoignent de cette volonté. Par ailleurs, fort des valeurs de proximité et de solidarité du Groupe auquel il appartient, Crédit Mutuel Asset Management s'engage depuis plusieurs décennies dans le développement de l'investissement solidaire, visant à valoriser les territoires et les initiatives locales.



NOTRE DÉMARCHE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

POLITIQUES
SECTORIELLES ET EXCLUSIONS

DISPOSITIF D'INTÉGRATION ESG ET
INVESTISSEMENT ISR



INTRODUCTION

L'investissement responsable couvre l'ensemble des activités de Crédit Mutuel Asset Management, au travers d'un dispositif d'intégration ESG pour la plus grande part des fonds (97.2% des encours respectent les critères européens du SFDR Article 8 et 9 au 30/06/23) et d'une démarche ISR pour une gamme de fonds (53) ciblée à destination de l'ensemble de notre clientèle. L'approche ISR s'inscrit dans le cadre des principes du label d'Etat français.

Le dispositif d'intégration ESG utilisé pour chacun des portefeuilles doit permettre d'atteindre les objectifs cibles en matière de responsabilité et d'intensité carbone préalablement définis (voir DICI-Prospectus propre à chacun des fonds). 6 volets permettent l'intégration des enjeux de durabilité au sein de Crédit Mutuel Asset Management :



Source : Crédit Mutuel Asset Management

POLITIQUES SECTORIELLES ET PROCÉDURE D'EXCLUSIONS

L'intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernance nous permet d'appréhender les risques que nous n'aurions peut-être pas pu identifier avec la seule vision financière. C'est pourquoi nous avons l'ambition d'intégrer pleinement celles-ci à trois niveaux : dans l'analyse des émetteurs, les décisions d'investissement et la construction des portefeuilles.

A ce titre, nous définissons et mettons en œuvre des politiques sectorielles. Celles-ci visent à définir des critères et des principes pour les investissements dans les secteurs où les impacts sociaux et environnementaux sont les plus élevés. Elles constituent un élément clé de notre gestion du risque extra-financier.



POLITIQUES SECTORIELLES

Crédit Mutuel Asset Management, conformément aux conventions et traités internationaux signés par la France, **exclut sans condition de l'ensemble de ses investissements toutes sociétés impliquées dans le développement, la production, l'utilisation, la maintenance, le stockage, le transport et la distribution d'armes dites controversées** (cette exclusion concerne les mines anti-personnel telles que définies dans le traité d'Ottawa entré en vigueur en 1999 et les armes à sous-munitions telles que définies dans la Convention d'Oslo adoptée en 2008).

Le périmètre porte également sur les principaux fournisseurs de la société ainsi que sur les fournisseurs de composants clés. Un composant clé se définit comme (i) un élément spécifiquement développé ou conçu pour être utilisé dans le système d'armes ; ET (ii) jouant un rôle direct dans la létalité du système d'armes.

Crédit Mutuel Asset Management **exclut également les entreprises impliquées dans le secteur des armes non-conventionnelles et de destruction massive faisant l'objet d'une réglementation nationale ou internationale comme les armes chimiques, biologiques et nucléaires pour le compte d'Etats non autorisés à détenir ce type d'armes par le Traité de Non-Prolifération** ([Politique Sectorielle Défense et Sécurité disponible sur le site internet](#)).

Ces analyses sont réalisées sur la base de l'expertise de notre fournisseur de données ISS ESG.



Un des engagements forts de la politique RSM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale concerne l'encadrement des activités de financement et d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux au travers de politiques sectorielles. Ces dernières concernent notamment les secteurs des centrales thermiques au charbon sur toute la chaîne de valeur.

Crédit Mutuel Asset Management **exclut de ses portefeuilles toute société recensée dans la « Global Coal Exit List » et développant de nouvelles capacités de charbon.** Cette liste mise à jour annuellement par l'ONG Urgewald fait l'objet d'une vérification lors de chaque Comité RSE. Par ailleurs, Crédit Mutuel Asset Management n'investit pas dans les entreprises ne respectant pas les quatre critères suivants, sauf si ces entreprises ont publié un plan de sortie des actifs du charbon :

- Production annuelle de charbon strictement inférieure à 10 millions de tonnes
- Capacités installées de production d'énergie basées sur le charbon strictement inférieures à 5 gigawatts
- Part du charbon dans le chiffre d'affaires (CA) strictement inférieure à 20%
- Part du charbon dans le mix de production énergétique strictement inférieure à 20%

Ainsi, pour conserver en portefeuille une entreprise impliquée dans le charbon dans l'univers d'investissement, ces quatre critères doivent être réunis. Si l'entreprise a mis en place et communiqué un plan daté de sortie des actifs du charbon, elle pourra être réintégrée dans l'univers d'investissement après analyse.

La sortie totale du Charbon doit néanmoins être effective à échéance maximale 2030 et tout émetteur qui serait encore impliqué dans le charbon à horizon 2030 sera sorti des portefeuilles. (Politique charbon disponible sur le site internet.)



EN RÉSUMÉ...

les règles de gestion associées aux conclusions sont les suivantes :

Emetteur autorisé (vert) :

L'émetteur a publié un plan de sortie prévoyant une sortie totale des actifs Charbon au plus tard en 2030 et celui-ci apparaît crédible.

Emetteur exclu (rouge) :

L'émetteur a publié un plan de sortie daté des actifs du charbon. Toutefois, le Département Finance Responsable et Durable émet de fortes réserves quant à la robustesse de ce dernier ou celui-ci fait l'objet d'échéances très éloignées.

L'émetteur n'a pas publié de plan daté de sortie du charbon et ne respecte pas les principes de la politique sectorielle Charbon.



Crédit Mutuel Asset Management gèle également au sein de ses portefeuilles toutes positions d'investissement des émetteurs figurant dans la GOGEL (Global Oil & Gas Exist List) publiée par l'ONG Urgewald, mise à jour annuellement et dont :

- La part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023
- La part de production d'hydrocarbures non conventionnels sera supérieure à 20% dès le 01/01/2024

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- Pétrole ou gaz de schiste
- Pétrole issu de sables bitumineux
- Pétrole lourd et extra-lourd
- Pétrole et gaz en eau profonde
- Pétrole et gaz extraits en Arctique
- Méthane de houille.

La politique sectorielle couvre les activités d'exploration et de production d'hydrocarbures soit le « upstream ».

Le gel des positions signifie :

- L'interdiction de passage d'ordre d'achat sur les émetteurs concernés
- La gestion extinctive des positions sur les émetteurs concernés en portefeuille avant la mise en place de la présente politique sectorielle, c'est-à-dire l'interdiction de passage d'ordre d'achat sur ces émetteurs.

PROCÉDURE D'EXCLUSIONS SPÉCIFIQUES

Un suivi des **controverses spécifiques majeures** est intégré au sein de notre processus d'investissement ; ce processus d'exclusion peut contribuer à éliminer les 20% minimum de l'univers d'investissement initial.

1. DÉFINITION

La controverse est définie comme la 1ère matérialisation d'un risque ESG. Elle entraîne d'abord un risque de réputation puis, une fois confirmée la matérialité de l'élément controversé, l'émergence de coûts financiers directs ou indirects. La controverse peut également être perçue comme un indicateur de tendance avancé de l'évaluation ESG d'une société.

Crédit Mutuel Asset Management définit 3 codes couleur pour préciser le niveau de controverse spécifique des sociétés sur lesquelles elle investit :

- **Vert** : controverse de niveau faible sous observation
- **Orange** : présence d'au moins une controverse caractérisée par l'un des éléments suivants
 - Information publique et fragmentaire
 - Manquement avéré au Respect d'une Norme Etablie avec mesures correctives en cours
 - Manquement prétendu au Respect d'une Norme Etablie
 - Manquement imminent au Respect d'une Norme Etablie
- **Rouge** : présence d'au moins une controverse caractérisée par un manquement avéré au Respect d'une Norme Etablie sans mise en œuvre de mesures correctives.

2. SOURCE

Crédit Mutuel AM utilise la prestation « **Normed-Based Research** » d'ISS ESG et « **Controversies Research** » de Sustainalytics pour alimenter sa Base de Données Controverses ESG indépendamment de la prestation « **Controversial Weapons** ».

3. FONCTIONNEMENT

La présence, au sein des portefeuilles, de sociétés ayant commis un manquement aux règles et normes environnementales, sociales et de gouvernance liées à la Finance Responsable sans avoir développé d'actions correctrices doit faire l'objet d'une analyse par le pôle FReD pour présentation au Comité des exclusions. Ce comité est l'organe de prise de décision finale sur les sociétés en question.

4. MODE OPÉRATOIRE

Identification des controverses dans la Base de Données ESG

A chaque survenance d'une controverse grave (notée 10 ISS ou 5 par Sustainalytics), ces prestataires externes fournissent une analyse décrivant les éléments factuels ayant abouti à ce classement.

Lorsque la controverse grave concerne un émetteur faisant partie de l'univers d'investissement du Crédit Mutuel Asset Management ou de ses délégataires, le département FReD la classe dans l'une ou plusieurs des 4 catégories suivantes :

- **Droit humain** : « L'être humain doit jouir de ses droits sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, de convictions politiques ou autres, d'origine nationale ou sociale, de propriété, de naissance ou tout autre statut » (Pacte mondial des Nations Unies). Une controverse grave liée au droit humain s'applique lorsque l'émetteur a réalisé une ou plusieurs actions qui contreviennent à ces droits humains fondamentaux. Cela concerne notamment le déplacement de populations indigènes ou les discriminations basées sur le genre, l'orientation religieuse ou sexuelle, l'origine ethnique, etc.
- **Droit social** : Cela inclut l'atteinte « aux droits des personnes, à leur santé physique et mentale ou aux libertés individuelles dans l'entreprise qui ne serait pas justifiée par la nature de la tâche à accomplir, ni proportionnée au but recherché » (Art. L2312-59 du Code du travail français). Parmi les atteintes au droit social définies par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sont comprises l'atteinte aux libertés syndicales ou à la reconnaissance effective du droit de négociation collective, le recours au travail forcé ou obligatoire (hors service militaire), le recours au travail des enfants, l'existence de conditions de travail dégradantes ou dangereuses et la présence de discriminations en matière d'emploi et de profession.
- **Environnement** : une controverse environnementale peut être qualifiée lorsque les comportements de l'émetteur ou de ses fournisseurs provoquent une atteinte ou un dommage non négligeable à l'environnement (déforestation, rejet illégal de produits polluants, mise en péril d'un écosystème, etc.).
- **Autres** : cette catégorie regroupe l'ensemble des controverses qui ne répondent pas aux classifications précédentes.

Evaluation du niveau d'implication de l'émetteur

Le département FReD analyse la controverse en question en fonction du niveau d'implication de l'émetteur.

Une controverse grave sera présentée au comité d'exclusion selon le degré d'implication de l'émetteur concerné :

Implication directe : l'émetteur sera considéré comme ayant une implication directe dans la controverse si :

- La controverse est engendrée par l'activité exercée par l'émetteur.
- La controverse est engendrée par un tiers qui agit à la demande de l'émetteur.
- La controverse est engendrée par une société tierce au sein de laquelle l'émetteur est actionnaire majoritaire.
- La controverse est engendrée par l'un des fournisseurs directs de l'émetteur.

En cas d'implication directe d'un émetteur dans une controverse grave, la controverse sera soumise au comité d'exclusion.

Implication indirecte : l'émetteur sera considéré comme ayant une implication indirecte dans la controverse si la controverse est engendrée par une entité au sein de laquelle l'émetteur est actionnaire minoritaire.

- La participation de l'émetteur dans l'entité est strictement supérieure à 10% : la controverse est soumise au comité d'exclusion.

Analyse et appréciation de la controverse

Après avoir déterminé le niveau d'implication des émetteurs, les analystes du pôle FReD analysent le bien-fondé de la controverse. Ils s'appuient pour cela sur les rapports réalisés par les prestataires externes qu'ils complètent à l'aide de sources annexes (décisions de justice, publications de l'émetteur, rapports extérieurs, etc.).

Réunion du Comité d'exclusion et statut de la controverse

Ce comité se réunit dès qu'une nouvelle controverse grave concernant un émetteur présent dans les portefeuilles du groupe apparaît. Il est composé d'un représentant de la Direction Générale, de la Directrice des Gestions, du Département de la Finance responsable, du Directeur des Risques, d'un membre de la Direction de Crédit Mutuel Gestion et d'un membre de DTG. Il statue, après en avoir discuté, sur la recommandation faite par FReD dans sa fiche de controverse quant à la gestion des encours de l'émetteur concerné après avoir mesuré le risque potentiel de réputation de l'émetteur (par exemple une amende record représentant un pourcentage élevé du chiffre d'affaires est un élément matériel de risque financier et de réputation). A l'issue de la discussion, un consensus se dégage. Le Directeur des Risques dispose d'un droit de veto. Une fois la décision entérinée, celle-ci est communiquée à l'ensemble des gérants de portefeuille.



Action dans les portefeuilles

La règle générale est l'absence dans les portefeuilles de sociétés classées graves.

- Survenance de la controverse grave avant achat : Les gérants doivent s'assurer de l'absence de controverse grave dans leur portefeuille. L'alerte « pré-trade » empêche l'achat dans les systèmes où il est mis en œuvre.
- Survenance de la controverse grave après achat : Le délai de sortie des portefeuilles de l'émetteur nouvellement grave est d'un mois dans des conditions normales de marché.



Contrôles dédiés

Une série de contrôles de premier niveau ou C1N au sein des gestions est prévue pour s'assurer du respect des valeurs interdites à l'instar des politiques sectorielles, de même qu'une tâche de deuxième niveau ou C2N sur le suivi post-trade et le respect du process par la Direction des Risques.

Controverses Orange ou 4

Les controverses Orange (ISS ESG) ou 4 (Sustainalytics) ne font pas l'objet de mesures d'exclusion mais uniquement d'une action de surveillance.

DISPOSITIF D'INTÉGRATION ESG ET INVESTISSEMENT ISR

DISPOSITIF D'INTÉGRATION ESG

La prise en compte de critères ESG aux côtés d'indicateurs financiers vise à identifier des entreprises à la fois performantes, innovantes et porteuses de solutions pour répondre aux défis environnementaux et sociaux. Nous sommes convaincus que ces entreprises sont celles qui généreront de la performance sur le long terme. En outre, l'analyse extra-financière favorise la détection des risques liés à des pratiques controversées en matière environnementale, sociale, ou de gouvernance, susceptibles d'impacter négativement la réputation, et in fine la rentabilité des entreprises.

Comme vu ci-après, la notation et la classification propriétaire en 5 groupes distincts des émetteurs corporate sont mises à disposition de tous les gérants de portefeuille afin qu'ils puissent intégrer dans leur prime de risque de valorisation financière une prime de risque ESG susceptible d'avoir soit un impact positif en augmentant l'objectif de prix, soit un impact négatif en diminuant la valorisation objective.

Cette méthode d'intégration permet dès l'investissement la mise en évidence des impacts potentiels en termes de durabilité.

Le modèle d'intégration ESG s'appuie sur une recherche quantitative fondée sur une méthodologie et un outil propriétaire complété par une recherche qualitative interne. Pour rappel, il n'est pas surprenant que les notations ESG ne soient pas parfaitement corrélées, car il est légitime d'avoir des points de vue différents sur la qualité des actifs incorporels d'une entreprise. Cependant, nos règles d'appréciation qualitatives sur les indicateurs assurent une notation globale cohérente en dépit de la perception personnelle de l'analyste extra-financier.

Crédit Mutuel Asset Management complète chaque année la couverture en nombres d'émetteurs de l'outil (près de 8000 à date) et renforce le suivi qualitatif notamment en apportant une vision globale financière (crédit) et extra-financière des émetteurs.

INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR)

L'Investissement Socialement Responsable regroupe plusieurs stratégies d'investissement sans qu'il existe aujourd'hui de définition réglementaire. L'Association Française de la Gestion Financière (AFG) et le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) définissent l'ISR comme « un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité ». En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie « responsable ».

Nos fonds ISR ont vocation à sélectionner les entreprises les plus vertueuses en termes de critères ESG indépendamment du secteur d'activité afin de réduire les risques dans ces domaines, d'encourager les bonnes pratiques des émetteurs et d'obtenir une évaluation ESG moyenne élevée.

Pour ce faire, Crédit Mutuel Asset Management s'assure que les entreprises et Etats dans lesquels il investit font preuve des meilleures pratiques notamment en faveur de la transition climatique, en matière de gouvernance et de développement du capital humain, valeurs chères au Groupe. Crédit Mutuel Asset Management a ainsi pour objectif d'investir dans les émetteurs les mieux positionnés sur les domaines suivants :

ENVIRONNEMENT

E

- Démarche environnementale de l'entreprise
- Politique carbone
- Gestion de l'eau, des déchets et de la biodiversité
- Conception et cycle de vie des produits et services

SOCIAL

S

- Respect de l'individu et non-discrimination
- Politique des ressources humaines
- Hygiène et sécurité

GOVERNANCE

G

- Organisation de l'entreprise
- Fonctionnement du Conseil d'Administration
- Droits de vote

ÉCONOMIE & SOCIÉTAL

ES

- L'entreprise de la chaîne de valeur
- Relations avec la communauté économique et la société civile

ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE POUR LA DÉMARCHÉ SOCIALEMENT RESPONSABLE

D

- Implication des équipes
- Pilotage de la démarche RSE

La gestion des fonds ISR s'inscrit dans le respect des principes du label d'Etat français **d'exclure un minimum de 20% de l'univers d'investissement initial**. Le respect des règles du Label et la qualité du processus de gestion des fonds concernés sont audités annuellement par un organisme indépendant accrédité par le Label.

Pour répondre aux standards du label, les portefeuilles doivent avoir un taux de couverture ESG d'au moins 90% et respecter les critères définis par celui-ci comme un meilleur résultat sur au moins 2 des 4 indicateurs ESG et Droits Humains retenus par rapport à l'indice de référence ou l'univers de départ.

Les indicateurs d'impact actuellement utilisés sont, selon les OPC :

- L'empreinte carbone, c'est-à-dire les émissions en tonnes de CO2 par millions d'euros investis, pour les scopes 1 et 2
- L'intensité carbone, c'est-à-dire les émissions en tonnes de CO2 ramenées au chiffre d'affaires pour les entreprises ou au PIB pour les pays
- Le ratio d'équité, qui est le rapport entre salaire de la Direction générale et le salaire médian des employés
- L'écart de rémunération hommes/femmes
- Le pourcentage de femmes au Conseil d'administration
- La politique de protection des lanceurs d'alerte
- Le nombre de controverses graves relatives aux Droits Humains
- L'existence d'une politique Droits Humains

Dans le cas particulier des fonds de fonds, l'indicateur d'impact suivi est le pourcentage de fonds ayant le label ISR.

Ces indicateurs sont calculés et publiés mensuellement dans les reportings des OPC ISR, disponibles sur le site :

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/particuliers/nos-fonds/nos-fonds-isr.html>

MODÈLE D'ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

PRINCIPAUX ENJEUX DE DURABILITÉ

MÉTHODOLOGIE DE NOTATION ESG

CLASSES D'ACTIF SPÉCIFIQUES



PRINCIPAUX ENJEUX DE DURABILITÉ

La prise en compte de critères extra-financiers dans les fonds de Crédit Mutuel Asset Management repose sur un modèle d'analyse ESG propriétaire, en appui avec des agences de notation sélectionnées (Sustainalytics, ISS ESG), portant sur les entreprises et les Etats. Le modèle « entreprises » est conçu autour d'une méthodologie dédiée constituée de 35 indicateurs et plus de 110 Kpi (Base ESG version 2) au sein de 14 catégories reflétant l'approche globale retenue par Crédit Mutuel Asset Management, couvrant tous les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux et environnementaux, dont le climat. La pondération des 5 piliers est effectuée selon les opportunités et les risques extra-financiers propres à chaque secteur d'activité.

Notre approche extra-financière compare les entreprises, au sein de leur propre secteur d'activité, pour déterminer celles qui progressent le mieux dans l'appréhension des risques (physiques, de marché, financiers, de réglementation et de réputation) ainsi que celles qui offrent des opportunités au regard des enjeux liés au développement durable tels que définis par les 17 ODD des Nations Unies. Ce modèle propriétaire permet de normer et standardiser les informations recueillies sur un rythme mensuel (sur la base d'un score global de 1 à 10, le 10 représentant la meilleure note).

En complément, une analyse qualitative (basée sur le dialogue avec les dirigeants des entreprises notamment) est conduite en interne par l'équipe d'experts sur les sujets ESG (FReD). Cette approche vise à évaluer en tendance, *a minima* sur 3 ans, la capacité de l'entreprise à intégrer et innover sur les 5 piliers ESG composant notre démarche.

L'analyse qualitative s'appuie notamment sur les études et travaux effectués sur les principaux risques et opportunités environnementaux et de transition climatique par secteurs d'activité, à l'occasion d'échanges réguliers (entretiens et questionnaires) avec les émetteurs.



Disponible sur notre site internet :
Panorama des enjeux ESG par secteur d'activité pour
2022 : Risques et Opportunités

MÉTHODOLOGIE DE NOTATION ESG

Piloté par une équipe expérimentée en investissement responsable, l'outil propriétaire de Crédit Mutuel Asset Management est mis à disposition de l'ensemble des équipes de gestion.

« **En détail :**
l'analyse propriétaire permet de réconcilier l'objectif social et environnemental avec l'objectif économique de l'entreprise étudiée.

1. Le modèle d'analyse ESG des émetteurs de Crédit Mutuel Asset Management se structure autour de 5 piliers indépendants et complémentaires composés de 14 catégories :



Les informations ayant besoin d'être normées et standardisées pour comparaison, une pondération des 5 piliers est adaptée aux spécificités de chacun des secteurs d'activité des émetteurs. On notera que la pondération se concentre sur le pilier E, le pilier S (regroupant les piliers S et ES) et enfin le pilier G (regroupant les piliers G et D). Ces choix sont le résultat de la connaissance des experts sectoriels ESG (évaluation qualitative) et des thématiques actualisées. Les résultats sont appréhendés au regard de la moyenne générale de chacun des piliers tout secteur confondu.

2. Etape quantitative : un certain nombre d'indicateurs compose les 14 catégories

PILIER E ENVIRONNEMENT

E

- Démarche environnementale de l'entreprise
- Politique carbone
- Gestion de l'eau, des déchets et de la biodiversité
- Conception et cycle de vie des produits et services

PILIER S SOCIAL

S

- Respect de l'individu et non-discrimination
- Politique des ressources humaines
- Hygiène et sécurité

PILIER G GOUVERNANCE

G

- Organisation de l'entreprise
- Fonctionnement du Conseil d'Administration
- Droits de vote et relations avec les actionnaires minoritaires

PILIER ES ECONOMIE & SOCIÉTAL

ES

- L'entreprise dans sa chaîne de valeur
- Relations avec la communauté économique et la société civile

PILIER D ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE POUR LA DÉMARCHÉ SOCIALEMENT RESPONSABLE

D

- Pilotage de la démarche de l'entreprise
- Implication des équipes



Etape qualitative :

Une approche qualitative propriétaire est menée par le pôle FReD afin de compléter les données quantitatives manquantes et de vérifier la cohérence des informations notamment par rapport aux entretiens effectués avec les parties prenantes et avec l'aide d'autres bases de données comme le CDP (Carbone Disclosure Project) par exemple. **Au final, ce sont les conclusions de l'équipe ESG (FReD) en matière de notation globale qui priment sur celles des prestataires** (existence de 2 comités hebdomadaires sur la validation de l'étape qualitative, sur les secteurs et les valeurs, et sur les problématiques de l'investissement durable).

3.

Le modèle permet la normalisation et la standardisation des informations recueillies une fois par mois (sur la base d'un score global de 1 à 10, 1 représentant une contribution faible aux facteurs ESG et 10 une contribution élevée), puis la classification des entreprises selon 5 groupes distincts au regard de leur performance extra-financière à date.



CLASSIFICATION	DESCRIPTIF	COULEUR
1 = NÉGATIF	Risque ESG élevé Actifs potentiellement gelés	Red
2 = PEU IMPLIQUÉ	Plus indifférent qu'opposant	Orange
3 = ADMINISTRATIF NEUTRE	Administratif neutre conforme à sa réglementation sectorielle	Yellow
4 = ENGAGÉ	Engagé dans la trajectoire Best in Trend	Light Green
5 = TRÈS ENGAGÉ	Pertinence réelle	Dark Green

4.

Cohérence du modèle interne : Lors de chaque révision mensuelle du modèle de Notation ESG, des contrôles de 1er niveau sont effectués par les experts ESG afin de s'assurer de la pertinence et de la cohérence des résultats obtenus.



Le modèle de notation ESG de Crédit Mutuel Asset Management permet de combiner l'évaluation des risques d'investissement identifiés, le niveau de controverse, et l'analyse de la contribution positive à la transition durable.

MÉTHODOLOGIE INVESTISSEMENT DURABLE SFDR

Les préférences de durabilité des clients sont définies dans la modification de l'acte délégué de MiFID II.

A partir d'août 2022, les conseillers en investissements financiers (CIF) et les prestataires de services d'investissement (PSI) doivent proposer aux épargnants des produits en fonction de leurs réponses à trois questions : la part minimale alignée sur la taxonomie européenne, la part minimale d'investissements durables, et le niveau de prise en compte des PAI (Principal Adverse Impact du règlement européen Disclosure, soit les principaux indicateurs d'impact négatif).

Ainsi en vertu du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), l'Investissement Durable désigne « un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que ces investissements ne portent pas atteinte de manière significative à l'un de ces objectifs et que les sociétés détenues suivent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales».

Dans ce cadre, Crédit Mutuel Asset Management, en référence au texte original de la SFDR, a choisi de faire preuve de transparence en analysant les impacts positifs de ses investissements au travers de leur contribution aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD), tout en s'engageant à limiter les incidences négatives (PAI) et à prendre en compte la bonne gouvernance des sociétés sous-jacentes.

L'approche de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur 2 étapes d'analyse afin de définir un corporate comme étant un Investissement Durable :

- **La première étape contient les 5 critères dites « obligatoires »** : les émetteurs qui remplissent la totalité de ces critères seront considérés comme étant éligibles à la définition Investissement Durable (ID)
- **La seconde étape regroupe 9 critères additionnels** : il n'est pas obligatoire de remplir toutes les conditions des paramètres de l'étape 2 pour être ID ; en revanche il faut au minimum 4 critères additionnels après la première étape pour qu'un émetteur soit considéré comme un Investissement Durable.

L'approche pour les entités d'origine publique, émettrices de titres financiers, présente des similitudes d'analyse au modèle corporate tout en adaptant les critères de sélectivité ici au nombre de quatre. La contribution aux objectifs de Développement Durable de l'ONU est analysée au travers du SDG Index publié dans le Sustainable Development Report annuellement.

Crédit Mutuel Asset Management analyse les effets de matérialité sur la durabilité de ses investissements au travers d'éléments fournis par les émetteurs, des prestataires tiers et de sa propre recherche : les critères de l'étape 1 proviennent de différentes sources (base ESG propriétaire, ISS ESG...). Tandis que la majorité des critères, de l'étape 2, a pour origine les indicateurs de la méthodologie de scoring ESG de Crédit Mutuel Asset Management.



CLASSES D'ACTIF SPÉCIFIQUES

MODÈLE D'ANALYSE ESG DES GREEN BOND dans le cadre du fonds CM AM Green Bonds

Le modèle d'analyse ESG des Green Bonds de Crédit Mutuel Asset Management contribue à encourager les émetteurs dans leurs initiatives pour participer activement à la transition énergétique et écologique.

Le processus de sélection est rigoureux :

- Analyse du projet de l'émission (70% de la note finale) et de l'émetteur (30% de la note finale)
- Sélectivité des projets : élimination si les projets financés ne sont pas conformes avec les exclusions du label Greenfin (combustibles fossiles, filière nucléaire...), ou si les projets sont alignés à moins de 90 % avec le label Greenfin
- Grande vigilance pour éviter les controverses :
 - La controverse **affectant l'Emetteur** : pour intégrer les portefeuilles, les sociétés doivent être créditées d'un score de controverse inférieur à 9 chez ISS ou à 4 chez Sustainalytics
 - La controverse Green Bond **affectant un projet « vert »** (à bénéfice environnemental)
Une analyse est menée par l'équipe FReD pour évaluer la controverse sur 2 plans (Gravité et Réactivité)

Sont acceptées les seules Green Bonds des émetteurs dont les scores de Controverses Projets sont:

- Gravité = 1
- Réactivité = 1 ou Réactivité = 2

Tout émetteur qui fera l'objet d'une Controverse Green Bond notée Gravité = 2 ou Réactivité = 3 sera sous surveillance Green Bond pour 2 ans, sans que ses Green Bonds puissent rentrer en portefeuille en tant que tels.

Si les fonds d'une émission d'obligation thématique ne sont pas affectés au projet initial, en sus de la vente du titre les mesures suivantes sont prises :

- dialogue avec l'émetteur,
- l'émetteur rejoint une liste noire validée par le Comité des Exclusions.

MODÈLE D'ÉVALUATION DES ENTITÉS PUBLIQUES

Crédit Mutuel Asset Management a développé un modèle interne d'évaluation extra-financière des Entités dites « Publiques ». Ce modèle a pour objectif d'identifier les émetteurs publics les mieux positionnés pour affronter les enjeux sociétaux et de développement durable qui les attendent.

Le modèle repose sur une nomenclature Piliers / Catégories d'indicateurs / Indicateurs.

1. philosophie et valeurs défendues

La méthodologie d'analyse « Entités Publiques » repose sur la reconnaissance par Crédit Mutuel Asset Management des Valeurs Universelles que sont les Droits de l'Homme, la Démocratie, l'Égalité entre Citoyens, la Lutte contre la Corruption, le Droit au Travail, la Lutte contre la Pauvreté, la Santé, la Cohésion Sociale, le Respect des Ressources Naturelles de la Biodiversité, le Droit de vivre dans un Environnement Sain, la Lutte contre le Changement Climatique...

Ces valeurs se reflètent dans la sélection des Indicateurs Clés de Performance. **La finalité du modèle d'analyse extra-financière « Entités Publiques » est donc de proposer une vision synthétique (sous forme de score) de l'adhésion de ces émetteurs aux Valeurs Universelles.**

2. Source du Scoring : ISS ESG

Le modèle utilise 108 Indicateurs Clés de Performance (ICP) fournis par ISS ESG.

Ces données numériques proviennent de nombreuses sources gouvernementales (Eurostat, US State Department...), supranationales (OCDE, Banque Mondiale, OMS, FAO...) et d'ONG (Amnesty International, Transparency International, Germanwatch...).

3. méthodologie

- ▶ Les Entités concernées par la méthodologie sont classées de la manière suivante :

Entités Publiques

- *Souverains*
- *Collectivités Locales*
- *Agences*
- *Supranationaux*

- ▶ Le Scoring s'applique aux Souverains. L'évaluation des 3 autres catégories d'Entités Publiques découlent de leur rattachement à un ou plusieurs Souverains

- ▶ Chaque Entité est notée sur 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance, eux même divisés en Catégories comprenant les ICPs (Indicateurs Clé de Performance)

- ▶ Les piliers sont pondérés de manière identique pour chaque Entité examinée

- *Environnement 40 %*
- *Social 30 %*
- *Gouvernance 30%*



- ▶ Un score est produit pour chaque pilier sur l'échelle de notation de 1 (moins bon score) à 10 (meilleur score) de Crédit Mutuel Asset Management
- ▶ Un score global ESG pondéré est ensuite produit sur la même échelle
- ▶ Le score global ESG obtenu est enfin positionné dans la table de classification utilisée par Crédit Mutuel Asset Management

4. Fréquence et champs d'application

- ▶ Le score ESG Souverain étant issu de 108 indicateurs développés et mesurés par de nombreuses institutions tout au long de l'année, la mise à jour du score est mensuelle
- ▶ La liste des Entités Publiques évolue en permanence en fonction des besoins des départements de gestion. Le département FReD a la responsabilité de la maintenance de cette liste
- ▶ Le département FReD est également en charge de faire évoluer à tout moment le modèle et ses résultats si certains indicateurs devenaient obsolètes ou perdaient en pertinence



ENVIRONNEMENT 40 %

44 indicateurs Clés de Performance

Ressources naturelles	7,70 %	13 indicateurs
Énergie et changement climatique	20,70 %	10 indicateurs
Production et consommation	11,60 %	21 indicateurs

SOCIAL 30 %

28 indicateurs Clés de Performance

Santé	5,70 %	5 indicateurs
Éducation et communication	6,10 %	4 indicateurs
Travail	8,70 %	10 indicateurs
Cohésion Sociale	9,50 %	9 indicateurs

GOVERNANCE 30 %

36 indicateurs Clés de Performance

Système politique et gouvernance	17,00 %	14 indicateurs
Droits humains et libertés fondamentales	13,00 %	22 indicateurs

L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DANS LA MULTIGESTION

L'engagement de Crédit Mutuel Asset Management pour une finance responsable et durable touche également les fonds en multigestion au travers d'une due diligence dédiée qui prend en compte notamment :

- **L'approche et l'engagement de la société de gestion sélectionnée en matière d'ESG**, par exemple, si celle-ci est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies, du CDP, de l'IIGCC (Institutional Investors Group on Climate Change)...
- **L'étendue des ressources (externes et internes) et des outils analytiques spécifiques à l'ESG** de la société de gestion (prestataires extra-financiers, modèle propriétaire...)
- **Les processus de recherche et d'analyse des données ESG** de l'équipe de gestion ; vérification de l'exactitude et de la qualité des données
- **La méthode d'évaluation de l'impact des risques et des opportunités ESG des émetteurs** : vérification de la cohérence des scores globaux des émetteurs fournis avec ceux du processus de Crédit Mutuel Asset Management décrit précédemment
- **Le respect des principes de Labellisation**
- **Le contrôle interne** du respect des principes d'investissement responsable définis
- **La prise en compte de politiques sectorielles et la transparence des listes d'exclusions en accord avec nos principes** : vérification de la conformité avec la liste GCEL d'Urgewald en matière de politique Charbon ; exclusion des entreprises dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ; vérification de la conformité avec la liste GOGEL sur les hydrocarbures ou encore sur les controverses « graves » en utilisant le dialogue si nécessaire avec les gérants qui auraient des positions interdites par notre politique
- La manière dont l'équipe de gestion s'acquitte de ses responsabilités en matière de **vote et d'engagement**
- **La qualité et véracité du reporting**



ÉVALUATION DES RISQUES

CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

ÉVALUATION DES RISQUES CLIMAT

MESURE DU RESPECT DES OBJECTIFS
FIGURANT DANS LA CONVENTION SUR
LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE



ÉVALUATION DES RISQUES CLIMAT

La finance se doit d'être au premier plan de la lutte contre le dérèglement climatique via 2 axes de développement :

- L'atténuation des origines du réchauffement qui induit la réorientation des capitaux (investissements et crédits) vers des solutions moins impactantes, en particulier sur l'énergie
- L'adaptation qui consiste à préparer les sociétés futures aux modifications climatiques déjà enclenchées...
...sans oublier le dialogue (sous forme d'Engagement) afin d'aider les acteurs économiques à mettre en œuvre leur « transition ».

Crédit Mutuel Alliance fédérale, entreprise à mission, est particulièrement engagé dans ce combat. **La politique Climat de Crédit Mutuel Asset Management** s'inscrit complètement dans ce cadre général et vise à permettre, par des choix d'investissement marqués dans chacun de ses fonds, un développement économique respectueux et responsable, ne portant pas préjudice aux générations futures.

Notre modèle d'analyse ESG propriétaire intègre en amont de l'investissement (l'analyse a priori) les enjeux de la transition climatique des émetteurs au travers des éléments suivants :

- Analyse de la stratégie CO₂
- Rôle de l'innovation
- Mesure de la trajectoire
- Prise de décision et impact



Le dispositif mis en place au travers de la Politique Climat vise à mesurer l'empreinte carbone, et plus largement, l'exposition de nos portefeuilles à la transition climatique en aval de l'investissement (l'analyse a posteriori).



L'ensemble des indicateurs utilisés par Crédit Mutuel Asset Management dans le cadre de sa démarche d'analyse extra-financière et d'évaluation des risques climat est disponible sur le site internet www.creditmutuel-am.eu.

MESURE DU RESPECT DES OBJECTIFS FIGURANT DANS LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants, ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent, et englobe les interactions des espèces entre elles et leurs milieux.

Rappelons que le niveau de complexité par rapport à l'empreinte climat (température) est plus élevé sur l'analyse et la mesure d'impacts (nombre d'espèces, diversité génétique, relation entre espèces au sein des écosystèmes...). Et le vivant s'adaptant aux changements, il est difficile de faire des prédictions.

Première banque « entreprise à mission » Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage auprès d'Act4nature International pour la protection de la biodiversité. Crédit Mutuel Asset Management entend se conformer, pour l'ensemble des investissements concernés, à respecter les objectifs mondiaux en matière de biodiversité pour 2050. Ceux-ci visent à ce que tous les écosystèmes de la planète soient restaurés, résilients et protégés de manière adéquate.

Dans ce cadre, Crédit Mutuel Asset Management pourra traiter l'alignement des investissements avec les objectifs biodiversité des COP via :

1. LES INITIATIVES INTERNATIONALES

Afin de se conformer au mieux aux objectifs mondiaux en matière de biodiversité, Crédit Mutuel Asset Management a pris part de manière active à des initiatives internationales de protection de la biodiversité :

Business for Nature -- coalition rassemblant plus de 1100 signataires et financée par la Commission Européenne et des fondations philanthropiques, Business for Nature a pour objectif d'enrayer l'érosion de la biodiversité et de restaurer les écosystèmes en promouvant les initiatives existantes, en proposant des solutions et en communiquant massivement afin de sensibiliser et influencer. Son rôle est essentiellement politique, elle participe aux conférences internationales (COP, CDB ...) ainsi qu'à de nombreux groupes de travail afin d'assister les gouvernements dans la rédaction des politiques et traités internationaux visant à défendre la biodiversité.

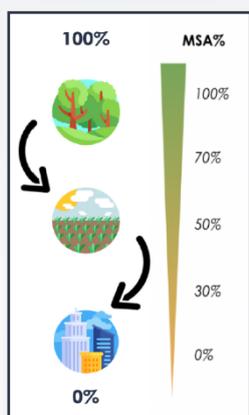
Finance for Biodiversity Pledge -- initiative qui réunit les institutions financières déterminées à mettre leur activité au service de la restauration de la biodiversité, Finance for Biodiversity Pledge permet de s'engager : « En tant qu'institutions financières, nous reconnaissons que la biosphère de la Terre est le fondement de la résilience et du progrès de l'humanité et qu'elle est soumise à un stress croissant. Nous appelons à prendre des mesures ambitieuses en faveur de la biodiversité et nous nous engageons à le faire ». Les 103 institutions financières signataires s'engagent notamment à poursuivre 5 objectifs d'ici 2024 :

- **Collaborer et partager** les connaissances
- **S'engager auprès des entreprises**, afin d'intégrer la biodiversité à leurs critères ESG – environnementaux, sociaux et gouvernance
- **Évaluer l'impact** des activités de financement et des investissements
- **Fixer et divulguer des objectifs** fondés sur les meilleures données scientifiques disponibles
- **Rendre compte annuellement** et de manière transparente de la contribution positive et négative significative aux objectifs mondiaux de biodiversité

2. LES OUTILS DE MESURE D'IMPACT DE BIODIVERSITÉ

Dans le cadre de ces initiatives et de ses engagements sur la biodiversité, Crédit Mutuel Asset Management s'est doté des outils d'analyse afin de mieux identifier, mesurer et suivre les impacts biodiversité des portefeuilles d'investissement :

- **BIA-GBS (Biodiversity Impact Analytics - Global Biodiversity Score) :** Le BIA-GBS* est une version du GBS mis en place spécifiquement pour évaluer l'empreinte biodiversité des sociétés cotées en se basant sur le cadre de l'Analyse du Cycle de Vie (ACV). Cet indicateur étudie la contribution des activités économiques aux pressions sur la Biodiversité.



Source : CDC Biodiversité

Il mobilise la base « EXIOBASE » pour les liens entre activité et pressions et « GLOBIO » pour les liens entre pressions et impact. Il intègre en plus des données réelles afin d'affiner les évaluations. Aussi, afin de mieux répartir les impacts sur toute la chaîne de valeur, il intègre la notion de scope et divise ses résultats en impacts dynamiques (supplémentaires ou anthropiques) et statiques (permanents). Les résultats des évaluations sont exprimés en MSA. km² (Abondance moyenne des espèces - Mean Species Abundance) qui permettent de faire le lien entre activités et impact. Le MSA fonctionne comme un pourcentage de biodiversité « vierge » résiduelle et peut caractériser soit un état, soit un impact. L'indicateur est également développé afin de répondre aux exigences de l'article 29 de la Loi Energie Climat française en termes de biodiversité.

- **Indicateur d'empreinte Biodiversité : Le BFFI (Biodiversity Footprint For Financial Institution)** est un indicateur dont l'objectif est de mesurer l'impact des investissements sur la biodiversité. L'outil analyse les émetteurs dans lesquels les institutions financières investissent ainsi que leurs activités puis analyse leurs externalités. Ces externalités exercent des pressions sur la biodiversité. Elles sont quantifiées en utilisant la base de donnée « EXIOBASE » avant d'être converties par la méthode dite « ReCiPe » en impact sur la biodiversité afin de pouvoir être interprétées. Cette méthode mesure la perte potentielle d'espèce en « fraction potentiellement disparue d'espèces d'ici un an et par m² ou m³ (PDF.m².yr ou Potential Disappeared Fraction of species). Ce résultat peut ensuite être utilisé pour calculer l'empreinte biodiversité en m² par € investi afin de déterminer l'empreinte biodiversité d'un portefeuille.

Dans le cadre de l'adoption d'un modèle d'analyse et de mesure promouvant une méthodologie de place transparente, permettant la prise en compte de toutes les classes d'actifs avec un taux de couverture le plus large possible, Crédit Mutuel Asset Management utilise le BIA-GBS co-développé par Carbon4 Finance et CDC Biodiversité qui viendra en complément du dialogue actionnarial.

3. LE DIALOGUE ACTIONNARIAL

Crédit Mutuel Asset Management inscrit également un effort de pédagogie et de transparence sur les méthodologies de mesure d'empreinte biodiversité au travers de son engagement actionnarial avec les entreprises analysées (cf Engagement actionnarial).

* Les différentes pressions retenues sur respectivement le terrestre et l'eau sont : « Dynamiques » soit le changement d'affectation des sols comme principale source de pression sur les écosystèmes terrestres et l'exploitation des ressources comme l'eau consommée (mines, pétrole et surtout agriculture) ; « Statiques » soit le réchauffement climatique et les différents types de pollution. A noter que le milieu marin et les espèces envahissantes ne seront pas couverts par l'outil.

VOTE ET ENGAGEMENT

POLITIQUE DE VOTE

ENGAGEMENT



POLITIQUE DE VOTE

L'exercice des droits de vote et le dialogue avec les émetteurs sont des éléments essentiels de la responsabilité de Crédit Mutuel Asset Management en tant qu'investisseur responsable.

En effet, de bonnes pratiques en matière de gouvernement d'entreprise participent à la maîtrise du risque, favorisent la création de valeur et protègent les intérêts des clients. Notre univers de vote couvre l'ensemble des sociétés en portefeuille. La politique de vote de Crédit Mutuel Asset Management, en place depuis plus de 15 ans, s'inscrit dans le prolongement de sa stratégie d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme, dans le respect des orientations des fonds.

Les principes de la politique de vote de Crédit Mutuel Asset Management sont les suivants

- Respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires
- Transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires
- Clarté et équilibre des pouvoirs entre les organes de direction
- Pérennité et intégration de la stratégie long-terme des entreprises
- Soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

La politique de vote complète et examinée chaque année est disponible sur notre site internet.

ENGAGEMENT

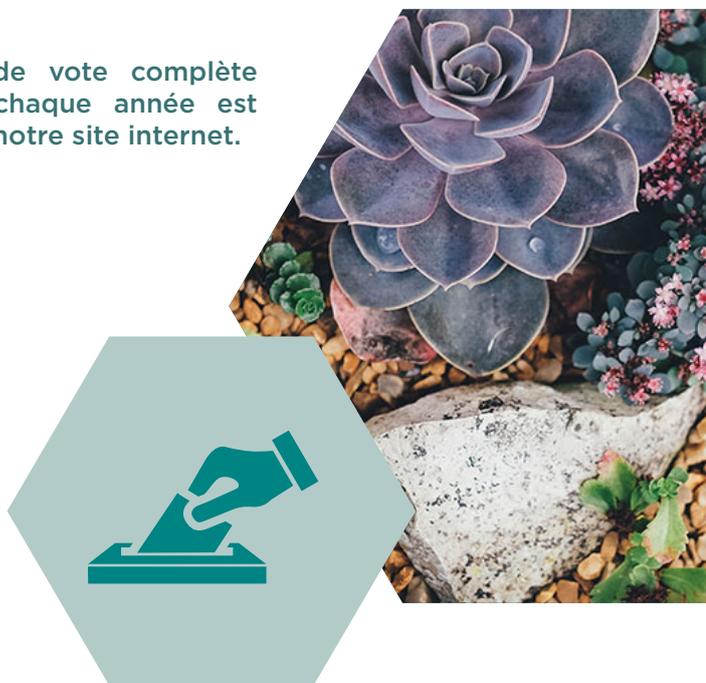
L'engagement actionnarial désigne le fait, pour un investisseur, de prendre position sur des enjeux ESG et d'influencer les entreprises visées afin qu'elles améliorent leurs pratiques dans la durée. Ces requêtes sont formulées via une démarche structurée comprenant un dialogue direct avec l'entreprise et un suivi dans le temps. Une approche de dialogue actionnarial fort est mise en œuvre sur les grandes entreprises.

Le suivi des controverses peut également donner lieu à un dialogue avec les entreprises (droits de l'homme, égalité H/F, corruption, pollution, etc.).

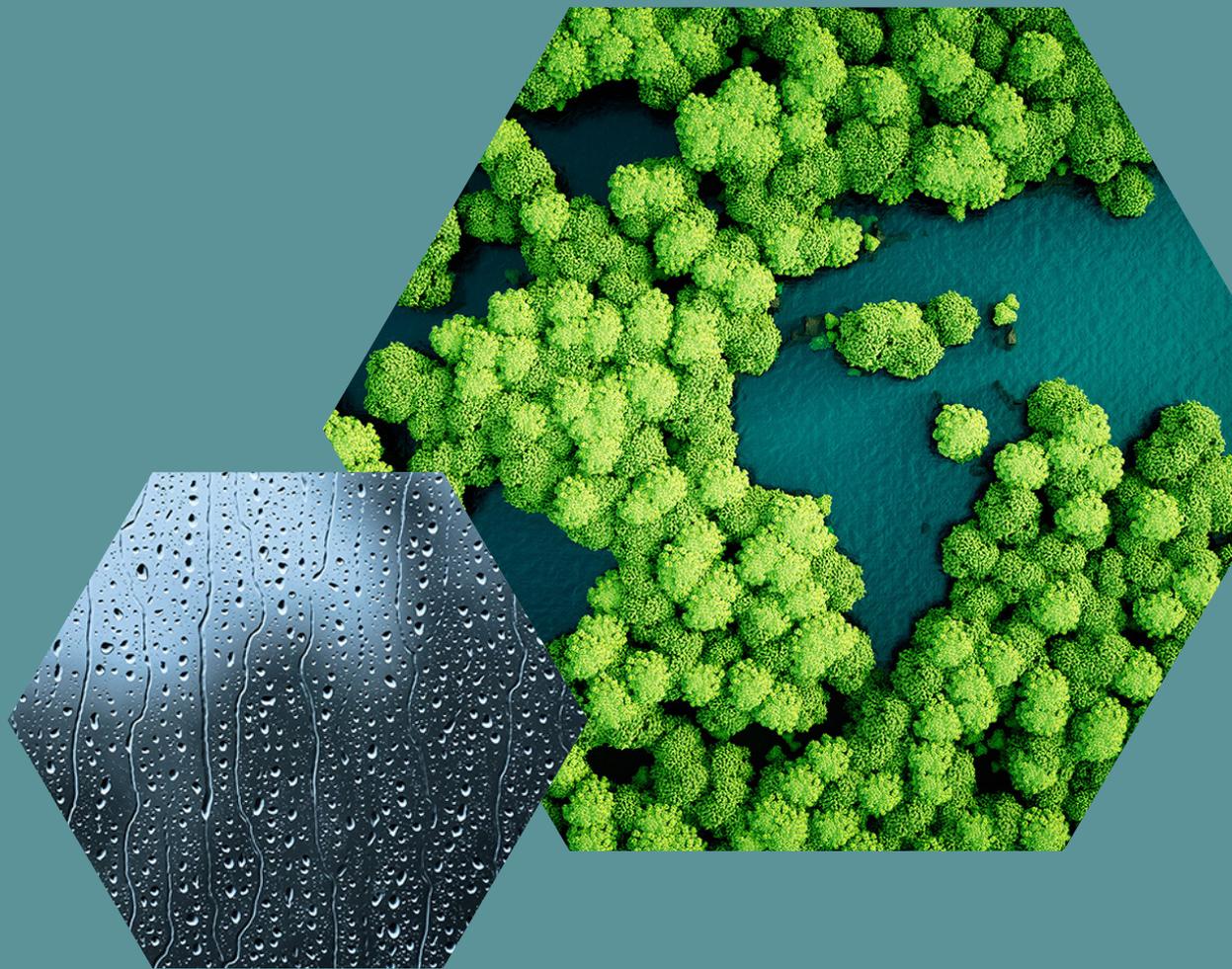
Crédit Mutuel AM Crédit Mutuel Asset Management participe à des travaux collaboratifs internationaux et pour l'engagement individuel mène deux types de dialogues :

- Engagement ponctuel, dans le cadre d'un dialogue direct et suivi de l'équipe Finance Responsable et Durable, essentiellement avec de grandes sociétés européennes
- Engagement structuré sur la base d'un questionnaire commun ou spécifique pour toutes sociétés ; nous sélectionnons des thématiques diverses à la fois novatrices et différenciantes qui répondent aux attentes actuelles des investisseurs et ciblons les entreprises en lien avec chacune de ces thématiques ; le choix des émetteurs est également basé sur les positions détenues au sein des portefeuilles de Crédit Mutuel Asset Management

Nous fixons nos priorités en matière d'actionnariat actif et publions un rapport d'engagement annuellement.



TRANSPARENCE



TRANSPARENCE

La prise en compte de facteurs ESG et l'analyse de la durabilité représentent un développement positif pour l'industrie financière et affectent toute la chaîne de valeur des fonds gérés avec un objectif de transparence envers les clients investisseurs. Il s'agit d'un processus continu qui nécessitera des adaptations régulières.

En fonction de l'évolution de la réglementation et de l'évolution des méthodes, outils et données disponibles, la politique d'Investissement Responsable de Crédit Mutuel Asset Management fera l'objet d'actualisations fréquentes afin d'en tenir informé toutes les parties prenantes.

En tant qu'investisseur responsable, Crédit Mutuel Asset Management s'engage à communiquer de manière transparente sur ses activités auprès de l'ensemble des clients et partenaires. A ce titre, nous mettons à la disposition plusieurs documents sur notre site internet au-delà de cette politique d'Investissement Responsable :

Politique de vote et d'engagement

Politiques Climat, Sectorielles, RSE

Article 29 de la Loi Energie Climat

Code de transparence et inventaire des votes des fonds ISR

Rapports annuels d'exercice des droits de vote et d'engagement

Empreinte carbone des fonds supérieurs à 500 M€ et des fonds ISR

Par ailleurs, les fonds ISR, solidaires, et d'obligations vertes de Crédit Mutuel Asset Management font systématiquement l'objet d'une démarche de labellisation afin de renforcer la transparence auprès des acteurs du marché.

*Achévé de rédiger le 20/03/2020.
Dernière mise à jour Septembre 2023.*



Retrouvez-nous sur
www.creditmutuel-am.eu

Crédit Mutuel Asset Management
Société de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Société anonyme au capital de 3 871 680 €
Société de gestion de portefeuille - SGP
N° d'agrément AMF : GP 97-138
Siège social et bureaux Paris : 4 rue Gaillon 75002 Paris
Bureaux Strasbourg : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg
RCS Paris 388 555 021
TVA intracommunautaire : FR 70 388 555 021
Code APE 6630 Z

SEPTEMBRE 2023

Toute reproduction ou utilisation de ce document est formellement interdite
sauf autorisation expresse de Crédit Mutuel Asset Management

